

Arrêté n°2019-015 du 14/03/2019



**ARRETE PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATION ET DE VACANCE
DE POSTE
POUR LA PERIODE DU 04/03/2019 au 14/03/2019**

Le Président,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 23 et 41,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 42 à 46,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B, et C transmises par les collectivités du département de la Haute-Saône au CDG 70,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des vacances et créations d'emplois établie pour la période du 04/03/2019 au 14/03/2019 comporte :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
12	13	22

réparties selon l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Le Président du CDG 70 certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif (30 rue Charles Nodier 25 000 BESANCON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Président du CDG 70 charge ses services de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au représentant le l'Etat.

Fait à Vesoul, le 14/03/2019

Le Président du CDG 70


Michel DÉSIRÉ



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE HAUTE-SAONE

27 avenue Aristide Briand – 70000 VESOUL
Tél. : 03/84/97/02/40 - Fax : 03/84/97/02/41 – Site internet : 70.cdgplus.fr

Publicité des déclarations de créations ou vacances d'emplois
Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale– Catégories A-B-C

Arrêté n°2019-015 du 14/03/2019

Période du 04/03/2019 au 14/03/2019

Nom de la Collectivité	Grade	Service	Durée hebdomadaire	Numéro
ARC LES GRAY	ADJOINT TECHNIQUE		35 H 00	2019 - 217
Communauté de Communes du Val Marnaysien	ADJOINT D'ANIMATION	Périscolaire Montagney	25 H 00	2019 - 218
Fougerolles - Saint-Valbert	ADJOINT TECHNIQUE		28 H 00	2019 - 219
Fougerolles - Saint-Valbert	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		28 H 00	2019 - 220
THEULEY	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		4 H 00	2019 - 221
VESOUL	ADJOINT D'ANIMATION	PERISCO- EXTRASCO	35 H 00	2019 - 222
VESOUL	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE DE MUSIQUE	20 H 00	2019 - 223
Haute-Saône Numérique	ADJOINT TECHNIQUE	Syndicat Haute- Saône Numérique	35 H 00	2019 - 224

Haute-Saône Numérique	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 225
Haute-Saône Numérique	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 226
Haute-Saône Numérique	AGENT DE MAITRISE	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 227
Haute-Saône Numérique	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 228
Haute-Saône Numérique	ATTACHE	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 229
Haute-Saône Numérique	ATTACHE HORS CLASSE	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 230
Haute-Saône Numérique	ATTACHE PRINCIPAL	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 231
Haute-Saône Numérique	DIRECTEUR TERRITORIAL	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 232
Haute-Saône Numérique	INGENIEUR	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 233
Haute-Saône Numérique	INGENIEUR	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 234
Haute-Saône Numérique	INGENIEUR HORS CLASSE	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 235
Haute-Saône Numérique	INGENIEUR PRINCIPAL	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 236
Haute-Saône Numérique	INGENIEUR PRINCIPAL	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 237
Haute-Saône Numérique	REDACTEUR	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 238

Haute-Saône Numérique	REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 239
Haute-Saône Numérique	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 240
Haute-Saône Numérique	SECRETAIRE DE MAIRIE	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 241
Haute-Saône Numérique	TECHNICIEN	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 242
Haute-Saône Numérique	TECHNICIEN	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 243
Haute-Saône Numérique	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 244
Haute-Saône Numérique	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 245
Haute-Saône Numérique	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 246
Haute-Saône Numérique	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Syndicat Haute-Saône Numérique	35 H 00	2019 - 247
RIOZ	ATTACHE	Centre Culturel Social et de Loisirs	35 H 00	2019 - 248
MAGNY JOBERT	ADJOINT TECHNIQUE		4 H 00	2019 - 249
PERROUSE ET VILLERS LE TEMPLE	ADJOINT TECHNIQUE	Commune de Perrouse	2 H 00	2019 - 250
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Graylois	ATTACHE		35 H 00	2019 - 251
C.I.A.S. VAL FLEURI	AGENT SOCIAL		20 H 46	2019 - 252

S.Y.T.E.V.O.M.	ADJOINT ADMINISTRATIF	SYMETRI	17 H 30	2019 - 253
S.Y.T.E.V.O.M.	ADJOINT ADMINISTRATIF	SYMETRI	35 H 00	2019 - 254
S.Y.T.E.V.O.M.	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	SYMETRI	17 H 30	2019 - 255
S.Y.T.E.V.O.M.	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	SYMETRI	35 H 00	2019 - 256
S.Y.T.E.V.O.M.	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	SYMETRI	17 H 30	2019 - 257
S.Y.T.E.V.O.M.	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	SYMETRI	35 H 00	2019 - 258
S.Y.T.E.V.O.M.	AGENT DE MAITRISE	SYMETRI	35 H 00	2019 - 259
S.Y.T.E.V.O.M.	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	SYMETRI	35 H 00	2019 - 260
S.Y.T.E.V.O.M.	TECHNICIEN	SYMETRI	35 H 00	2019 - 261
S.Y.T.E.V.O.M.	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	SYMETRI	35 H 00	2019 - 262
S.Y.T.E.V.O.M.	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	SYMETRI	35 H 00	2019 - 263